



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 mars 2021

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Martine HUIBAN, Monique ZAMPERLINI, Catherine DUMAZERT, et Mrs Marcel DUBOIS, Fabrice AUCOULON, Xavier SEVERE, Jean-Michel DUMAZERT, Damien GUILLAUMOT, Jürgen ALLEAUME.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr Marc SECHET pouvoir à Mr Fabrice AUCOULON

Absentes : Mmes Karine LANIAU (arrivée à 18h20), Martine COUDRIEU, Nathalie ECCLI, Lucilia DA SILVA

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

La séance a été ouverte à 18h15 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point n° 8, afin de traiter la proposition de motion portant soutien à la commune de St Hilaire dans son action contre le projet de déversement de terres de remblais, et de reporter le point existant n°8 (questions diverses) au point n° 9. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Conseil municipal du 04/03/2021 - page 3

8) Motion portant soutien à la commune de St Hilaire

Mme le Maire explique que lors du conseil communautaire du 3 mars, la Communauté de communes a été informée, à la même date, par la commune de

Saint-Hilaire, d'un projet de déversements de terres de remblais, suite aux travaux

effectués par le Grand Paris, sur le territoire de sa commune.

Ce projet, mis en oeuvre, sans aucune concertation préalable, n'est pas sans conséquence. En effet, pendant huit ans à minima, ce sont près de 1,5 millions de m³ de déchets qui vont être déposés sur une superficie de 34 hectares.

Outre, le déboisement et les excavations qui vont être nécessaires sur la zone exploitée, c'est l'image de nos vallées, de notre environnement et la qualité de vie de nos concitoyens qui va être impactée.

Concrètement, le projet de déversement de terres présente de multiples risques de

pollution de l'air, des sols, des sous-sols, de l'eau potable, des rivières et de la nappe

phréatique de Beauce.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Rapport de la communauté de Communes Entre Juine et Renarde

Considérant que la commune de Saint-Hilaire a sollicité le soutien de la
Communauté de communes concernant son action contre le projet de déversement
de terres de remblais issues des travaux du Grand Paris,

Considérant que ce projet va avoir des conséquences néfastes sur l'environnement
et la qualité de vie des habitants du secteur,

Considérant qu'il est nécessaire de s'opposer à ce type de pratiques qui se font de
surcroît sans aucune concertation des collectivités territoriales et établissements
publics locaux concernés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, soutien l'action menée
par la Commune de Saint-Hilaire contre le projet de déversement de terres de
remblais issues des travaux du Grand Paris ; S'oppose à ce que le sud de l'Essonne
devienne un territoire «poubelle», sur lequel il est possible de déverser ce que les
autres ne veulent ni garder, ni gérer et s'oppose à un déversement de terres de
remblais sur son territoire.